

# LE MESSAGER SYNDICAL

## Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 3, Rue de Bel-Air, Nantes

**Union Départementale  
des Syndicats de Travailleurs Chrétiens**  
de la Loire-Inférieure  
6, Rue de Bel-Air

### CONVOICATIONS

**Bureau de l'U. D.** — Réunion ordinaire le mercredi 6 décembre, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

**Commission des Fêtes.** — Réunion le lundi 4 décembre, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

**Commission de rédaction du journal.** — Réunion le mercredi 13 décembre, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

**Commission du Service d'achats.** — Réunion mensuelle le mercredi, 20 décembre, à 18 heures 45, au siège, 6, rue de Bel-Air.

**Société de Secours Mutuels.** — Réunion du bureau le mardi 5 décembre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

**Paiement des cotisations des dimanches** 3 et 10 décembre, de 9 à 10 heures du matin, au siège, 6, rue de Bel-Air.

### Avis

Comme établi jusqu'alors le paiement des cotisations se fera chaque mois le 1er et le 2e dimanche, mais en raison de la rigueur de la température le bureau ne sera ouvert qu'à 9 h. Donc désormais, paiement des cotisations de la Société de Secours Mutuels, 1er et 2e dimanche du mois, de 9 h. à 10 h. précises.

### NE PAS NEGLIGER

de se faire inscrire comme membre de la Société de Secours Mutuels, dont les avantages sont si précieux aux travailleurs ; de payer chaque mois sa cotisation dans l'intérêt de tous et dans le sien.

**N. B.** — Pour tous renseignements concernant la Société de Secours mutuels, s'adresser à la permanence de l'U. D., 6, rue de Bel-Air, tous les jours de 8 à 9 h., de 11 h. 30 à 14 h., de 17 à 18 h. 30.

**Union Sportive Syndicale.** — Permanence tous les vendredis, de 19 heures à 20 heures, au siège de l'U. D., 6, rue de Bel-Air.

Vous êtes prié de vouloir bien assister à la **MESSE BASSE** qui sera dite le **DI-MANCHE 24 DECEMBRE**, à 7 heures 1/2, en l'Eglise Saint-Similien (autel du Sacré-Cœur) pour le repos de l'âme de

**MADAME HARDY**

Née Joséphine PERRIN

décédée en juillet dernier, ancienne gardienne de l'Immeuble syndical.

### FÊTE DE NOËL 1922

Comme les années précédentes, l'Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure aura son Arbre de Noël. Aussi à cette occasion le Conseil de l'Union Départementale engage-t-il tous les syndiqués à y amener leurs enfants, toujours si heureux d'assister à ces fêtes de leur âge, et plus heureux encore d'y recevoir quelques gâteries et jouets.



TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

## ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1<sup>re</sup> Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8. — Téléphone 2.14.  
De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet.  
De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Succursales

Enseignement Rapide et Individuel — Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS } **M. BRILLET** } DAMES, JEUNES FILLES  
Inscription à toutes époques } Expert-Comptable } Entrées et Salles spéciales  
de l'Année. } Directeur-Concessionnaire } Professeurs Dames

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

A cette occasion, le service d'achats recevra avec reconnaissance tous objets et friandises qui pourraient lui être confiés pour la distribution de Noël.

Donc, rendez-vous pour tous les enfants et leurs familles pour le lundi 25 décembre, à 16 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air, salle des fêtes de l'U. D.

### PERMANENCE DE L'U. D.

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 18 h. 30 à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

### SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Nous rappelons à tous les membres de nos Syndicats que le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 h. à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 13 h. 30 à 19 heures.

Pour vos articles de Noël et du Premier de l'an, visitez notre rayon de confiserie.

A partir du 15 décembre, vous y trouverez fondants et pralines de chocolat, sucres d'orge, oranges, etc. Le tout de première qualité à un prix défiant toute concurrence.

Pour les liqueurs, vins fins, apéritifs, quinquina de la Grande Trappe, faire les commandes quelques jours à l'avance.

tiens, pour présider à nos réunions de ce jour.

M. le chanoine Robert, curé de la Basilique Saint-Nicolas, tout dévoué à nos syndicats, auquel on ne s'adresse jamais en vain.

M. Jollan de Clerville, président du Conseil général, Mathorel, conseiller municipal.

M. l'abbé Crépel, curé de Saint-Gohard, de Saint-Nazaire, dont le dévouement à nos syndicats est sans limite, qui n'ayant pu venir avec nous s'est fait représenter par M. l'abbé Couronné, directeur du patronage de Saint-Gohard, qui partage entièrement les vues de M. l'abbé Crépel.

Messieurs les membres du Clergé, Directeurs de patronages ou d'œuvres catholiques de l'aide qu'ils nous donnent dans notre recrutement.

Le Très cher Frère Camille, Directeur des Amicales de l'Ouest, représentant l'Institut des frères des Ecoles chrétiennes, berceau de nos premiers syndicats.

Les membres de la Société Civile Immobilière Nantaise, en particulier son président, M. le commandant Levesque, Société à laquelle nous devons l'immeuble que nous occupons.

Merci à tous, Mesdames et Messieurs, parmi lesquels nous distinguons MM. Vincent-Jouin, Commandant de Laminat, Cafta, Decré, qui par votre présence nous montrez l'intérêt que vous nous portez, aux délégués de Saint-Nazaire, ainsi qu'à ceux de Poitiers, à M. Caron, de Saint-Nazaire, ancien secrétaire général de l'U. D., à la presse qui a bien voulu s'unir à nous, à vous tous, Mesdames, Messieurs et chers Camarades dont la présence est un encouragement pour le Conseil de l'U. D. et prouve votre attachement à vos syndicats.

Enfin, en tant que Président, je croirais manquer à mon devoir si je n'associais dans mes remerciements tous les membres du bureau et du Conseil de l'Union Départementale, mes dévoués collaborateurs, qui par leur exactitude et l'empressement apportés à assister aux différentes réunions, et leurs conseils toujours si désintéressés ont contribué pour la plus grande part au travail important fait pendant l'année écoulée, et sur lesquels je puis toujours compter, j'en ai la certitude, pour entrevoir avec confiance le travail qui nous reste à faire.

M. Pressensé donne ensuite lecture des télégrammes et lettres d'excuses reçus de MM. François Saint-Maur, sénateur, Marquis de la Ferronnays, député, de Landenont, Bougouin, conseiller municipal, qui écrit ceci : « J'ai l'honneur, M. le Président, de vous remercier de votre aimable invitation à la journée sociale organisée pour le 22, par l'Union Départementale des Syndicats de Travailleurs chrétiens. A mon grand regret je ne pourrai y assister, devant être absent de

## FÊTE DE LA SAINT-MICHEL

du 22 Octobre 1922

A l'occasion de sa fête patronale, le Conseil de l'Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de la Loire-Inférieure avait organisé une journée syndicale au cours de laquelle il devait rendre compte de ses travaux de l'année 1921-22.

Nous ne reviendrons pas sur le programme de cette journée que le Messenger d'octobre a donné, mais disons tout d'abord que grâce au dévouement de chacun des organisateurs cette journée a été réussie au-delà de ce que nous pouvions espérer, rappelant ainsi le Congrès de Novembre 1921 que beaucoup ont encore en mémoire.

C'est par la prière que commence cette journée. En effet, à 7 heures, nous nous réunissons en la Basilique Saint-Nicolas, dont la grande nef avait été mise à notre disposition. La messe fut dite par Monsieur le chanoine Robert, curé de la paroisse.

A l'Evangile, Monsieur le chanoine Ménard, Directeur des Œuvres Catholiques du Diocèse de Nantes, nous a adressé la parole, et en quelques mots fort bien appropriés, nous a commenté l'Encyclique de Léon XIII « Rerum Novarum » en l'appliquant à nos syndicats chrétiens dont les principes doivent être basés sur la Justice et la Charité chrétiennes tant recommandées par le grand Pape Léon XIII, par ses successeurs et aussi par bon nombre d'Evêques. Il a terminé en demandant à tous de rester fermes dans notre foi, imitant ainsi notre patron Saint-Michel.

Pendant la messe, nous eûmes le plaisir d'entendre nos camarades E. et J. Debroise et Collin, qu'accompagnait M. Le Guennant maître de chapelle de la Basilique Saint-Nicolas, nous chanter : « Je suis chrétien »,

le « Credo », « O salutaris » et pour terminer « Nous voulons Dieu ». A l'élévation et pendant la communion, M. Godefroy, du Syndicat des Employés, nous joua avec son talent habituel, également accompagné de M. Le Guennant, deux morceaux de violon qui furent très appréciés des nombreux assistants.

Après la messe, nous nous sommes rendus rue de Bel-Air où un petit déjeuner de famille nous attendait.

A 9 heures, avait lieu la réunion générale de tous les syndiqués, présidée par M. Despont, Président de la Fédération française des Employés catholiques, membre du Bureau Confédéral et du Comité National de la C.F.T.C.

C'est d'abord M le chanoine Ménard, président d'honneur, qui ouvre la séance par le « Notre Père », « Je vous salue Marie » et l'invocation à notre patron Saint Michel.

Ensuite, M. Gustave Pressensé, président de l'Union Départementale, avant de donner la présidence effective à M. Despont, tient, au nom du Conseil de l'U. D., à souhaiter la bienvenue et à remercier les personnalités présentes. Il remercie tout d'abord M. le chanoine Ménard, tout dévoué à nos syndicats chrétiens auxquels depuis longtemps il s'est intéressé, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette journée.

Puis, M. Despont, président de la Fédération des syndicats d'Employés catholiques de France, membre du Comité Confédéral de la C.F.T.C., délégué par la Confédération française des Travailleurs chré-

Teleph. 10-28 NANTES Rue Crébillon 20 **AUX GRANDS MAGASINS DE** NANTES Rue Crébillon 20 Teleph. 10-28

# LA CHATELAINNE

LES PLUS JOLIES NOUVEAUTÉS SONT VENDUES TRÈS BON MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Georges GANUCHAUD & Fils

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN

— que de

Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

» Nantes. J'aurais été heureux de vous témoigner toute ma sympathie pour l'œuvre que vous dirigez avec tant de dévouement et de mérite.

Je tiens cependant à vous exprimer tous mes vœux d'abord pour la réussite de cette journée sociale et ensuite pour le développement de vos syndicats à qui je souhaite ardemment de prendre bientôt dans la vie sociale la place légitime à laquelle ils ont droit.

De M. l'abbé Crépel, curé de Saint-Germain, de Saint-Nazaire, qui écrit :

« J'ai été très touché de votre invitation à la fête du 22 octobre. J'aurais été heureux d'y répondre par ma présence, de vous montrer l'intérêt que je porte à votre œuvre très chrétienne et très patriotique, et d'aller puiser au contact d'hommes qui connaissent les besoins de notre temps, un nouveau courage pour faire le bien, mais j'ai promis d'aller assister à la bénédiction d'une Ecole dans ma paroisse natale. M. l'abbé Couronné qui partage toutes mes vues au point de vue syndical assistera à vos réunions du 22 ».

De MM. les abbés Loire, curé de Saint-Clair de Nantes, Bourcier, curé de la Basilique Saint-Donatien, de M. le commandant Candau, de Cornulier-Lucinière, Henri Paumier ;

de MM. Buerne, membre du Conseil de l'U. D., trésorier du Syndicat des Employés qu'un deuil cruel vient de frapper, enfin de M. Théodore Godin, secrétaire archiviste du Syndicat des Employés.

M. Pressensé donne ensuite l'ordre des rapports qui vont être présentés, ce sont :

1. Rapport général des travaux de l'U. D. pendant le cours de l'année 1921-22, par M. Blanchet, secrétaire général.

2. Rapport de la Société de Secours mutuels, par Mlle Marynia, secrétaire.

3. Rapport de la Société Sportive Syndicale catholique, par M. Joubert, vice-président.

4. Cours rapports sur le journal « Le Messager syndical » et sur le service d'achats en commun, par M. G. Pressensé, président des deux commissions.

5. Rapports sur la coopérative de constructions d'habitations à bon marché, sur la Caisse d'Épargne syndicale, sur les maisons de vacances et de retraites, par M. Perrin, vice-président de l'U. D. (ces 3 services en formation), et passe ensuite la présidence à M. Despont.

M. Despont remercie à son tour M. Pressensé, exprime à l'assemblée le plaisir qu'il éprouve à être au milieu de nous dans cette Ville de Nantes, et donne la parole à M. Blanchet pour la lecture du rapport général de l'année 1921-22.

## RAPPORT GÉNÉRAL de la situation et des travaux de l'UNION DÉPARTEMENTALE PENDANT L'ANNEE 1921-1922

Mesdames, Messieurs, Mes chers amis,

Après les souhaits de bienvenue et toutes les bonnes paroles que vous venez d'entendre, je me vois dans la pénible obligation de réclamer toute votre indulgence et beaucoup de patience. Un rapport est toujours ennuyeux à entendre ; mais cependant il est indispensable que dans nos organisations professionnelles, on fasse en fin d'an-

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLOU

où vous trouverez le plus grand choix  
— et aux meilleures conditions —

DEMANDEZ

La « FINE-BRETAGNE »

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les  
Commandes, 6, Rue de Bel-Air

née, comme tout bon commerçant, un inventaire aussi juste que possible des opérations effectuées pendant l'année écoulée.

Après le Congrès des 12 et 13 novembre 1921, dont nous avons encore le souvenir, Congrès si bien réussi par l'empressement à en suivre les différentes réunions ; et, si important, par les rapports présentés et les résolutions prises, arrivait en décembre les élections pour le renouvellement d'une partie du bureau de l'U. D.

Monsieur Gustave Pressensé, vice-président du Syndicat des Employés, qui était trésorier de l'U. D. depuis sa fondation, fut élu président.

Plus tard par suite du départ pour Saint-Nazaire de notre ami Caron, secrétaire général de l'Union Départementale, depuis son départ, départ que tous au Conseil de l'U. D. nous avons regretté, ce poste a été confié à notre ami Blanchet, du Syndicat des Employés.

Dans la réunion du Conseil de l'U. D. de décembre 1921, le bureau présenta le programme qu'il se propose de poursuivre pour l'année 1921-1922, programme qui fut accepté à l'unanimité et qui comprenait : 1° au point de vue Organisation et Administration, régularisation des conditions du bail de l'immeuble que nous occupons, entre la Société civile Immobilière Nantaise et le Conseil de l'U. D. ; transfert du service d'achats en commun, du Syndicat des Employés, à l'U. D. ; transformation de l'U. D. de la Loire-Inférieure en une Union régionale de l'Ouest. Création d'une Société de Secours Mutuels.

2° Au point de vue action syndicale et professionnelle : le repos dominical, la diminution des salaires et la loi de 8 heures.

### Immeuble Syndical, rue de Bel-Air, 6

A la suite des démarches faites près de la Société Civile Immobilière Nantaise, avait lieu le 9 juin dernier l'Assemblée générale de la dite Société. Un accord étant intervenu entre cette Société et le Conseil de l'U. D., nous avons signé un bail de 15 années avec promesse de vente dont l'effet devait partir à compter du 25 juin 1922. Nous pouvons dire que c'est grâce aux membres de la Société Civile Immobilière Nantaise, et en particulier de Monsieur le Commandant Lévêque, son Président, dont nous sommes heureux ici de pouvoir reconnaître le dévouement et l'activité dont il a fait preuve en la circonstance, que nous avons l'immeuble.

Tous désiraient que les Syndicats chrétiens aient un abri, un lieu de réunions ; ce désir est aujourd'hui réalisé, nous sommes chez nous.

La même Société qui voulait aussi que nous ayons un immeuble digne de nos Syndicats a entrepris la restauration extérieure de l'immeuble : nous voyons en ce moment la réfection des façades, la couverture remise à neuf et quelques autres réparations qui devront suivre. Aussi devons-nous une grande reconnaissance envers tous ceux qui se sont occupés ainsi du logement de nos syndicats chrétiens.

Soyez persuadés, Mesdames, Messieurs et chers amis, que nous n'avons point manqué d'exprimer en votre nom à tous, cette reconnaissance, en juin dernier, lors de l'assemblée de la Société civile Immobilière Nantaise, réunie pour ratifier les décisions prises par son bureau.

A la suite de démarches faites à la Ville pour donner des séances dans la Salle des Fêtes et Réunions, que nous occupons en ce moment, la Commission de la Mairie, chargée de la police des Salles de Fêtes, nous a imposé certaines précautions ou transformations : telles que poste d'incendie, qui va être établi prochainement ; ouvertures de sorties de secours donnant sur la cour, pour le public et derrière la scène pour les artistes. La porte et l'escalier de secours communiquant au jardin sont faits ; vous pourrez à la sortie le constater par vous-mêmes. Là encore la Société

Immobilière a pris à sa charge les transformations exigées par la Mairie.

En Mars, transfert de la Société Sportive Syndicale Catholique, du Syndicat des Employés qui l'a fondée à l'U. D. ; ce qui a permis à cette société de créer son groupe de garçons et d'augmenter celui des jeunes filles : un court rapport va vous être donné par Monsieur Joubert, qui s'est dévoué à ce service.

En avril, fondation de la Société de Secours Mutuels familiale qui compte aujourd'hui près de 300 membres, après six mois de création. Le rapport qui va vous être présenté tout à l'heure, vous parlera des résultats obtenus.

En mai, nous réalisons l'un des points principaux de notre programme, c'est-à-dire la passation du service d'achats qui était la propriété du Syndicat des Employés, à l'U. D. Depuis, ce service fonctionne très régulièrement, commence à donner des résultats et surtout des espérances pour l'avenir, si tous les syndiqués savent s'y intéresser comme cela doit être.

En juillet 1922, nous transformons notre journal syndical, imprimé depuis déjà quelque temps sur deux pages seulement. Le texte des deux autres pages qui nous était fourni par la Vie Sociale étant supprimé, les quatre pages du journal sont donc réservées aux comptes rendus de l'U. D. et des Syndicats. Malgré ces quatre pages, l'abondance des matières nous oblige parfois à couper ou supprimer même des articles intéressants ; c'est vous dire l'intérêt que chacun des membres de la Commission de Rédaction apporte chaque mois à sa composition.

En juillet également nous assistions à la distribution solennelle des prix de l'Ecole des apprentis menuisiers-ébénistes, ce fut une réunion pleinement réussie, tant par la qualité des assistants, que par les succès obtenus par les jeunes lauréats pendant l'année 1921-22.

Examinons maintenant ce qui a été fait au point de vue action syndicale et professionnelle. Nous avons eu à nous occuper l'hiver dernier du repos dominical. A Nantes, nous nous sommes mis en rapport avec la Jeunesse catholique afin de concerter une action commune qui heureusement n'a pas eu à intervenir.

A Saint-Nazaire, où beaucoup de magasins ouvraient le dimanche avec le personnel employées, le Syndicat des Dames, Employées et Ouvrières, après une action énergique, a obtenu que Monsieur le Préfet rapporte, dans un arrêté, les dérogations, antérieurement accordées, aussi aujourd'hui à Saint-Nazaire, comme à Nantes, les magasins sont-ils fermés le dimanche.

Le 4 février, Monsieur Pressensé donnait une conférence sur le syndicalisme chrétien au Patronage de la Montagne, à laquelle assistait environ 150 à 180 hommes et jeunes gens appartenant surtout à l'arsenal d'Indret.

L'U. D. a participé aux travaux du Comité National 1921-22, ainsi qu'à ceux du Congrès de la Pentecôte et de la Semaine Confédérale des 14, 15 et 16 juillet. Monsieur Perrin a été délégué au Congrès de Rennes des 2 et 3 juillet.

En ce qui concerne la diminution des salaires, la question a été étudiée de très près par les Syndicats des métallurgistes et des menuisiers, les plus intéressés en la circonstance.

La loi de huit heures est toujours à l'étude et nous déplorons que certaines organisations syndicales semblent s'en désintéresser, nous poursuivons quand même notre action de défense.

Enfin, nous avons établi une permanence qui a déjà rendu bien des services, ouverte dans cet immeuble : le matin de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir de 17 heures à 19 h. 30 par les membres des bureaux des Syndicats. Un cahier y est déposé pour recevoir les offres et demandes d'emplois, déclarations de maladie, etc...

Maintenant que nous avons parlé de l'U. D. qui compte à la date du 15 octobre : 7 syndicats adhérents avec 1650 membres, tant à Nantes qu'à Saint-Nazaire et attend d'ici peu de temps la fondation en premier lieu à Nantes d'un Syndicat du Livre, dont les premières réunions, ont eu lieu cette semaine ; de deux Syndicats d'Employés et d'Ouvriers à Saint-Nazaire et aussi d'un Syndicat du bâtiment à Nantes ; nous allons dire quelques mots de nos différents Syndicats.

### Syndicat des Employés hommes

Le Syndicat fondé à Nantes, bien avant la guerre, compte aujourd'hui plus de 350 membres ; il fonctionne toujours normalement. Pendant l'hiver 1921-22, il a eu un cours de comptabilité, qui a été fort bien suivi, malheureusement le professeur qui s'y était dévoué, déjà âgé et fatigué, ne peut nous rassurer pour 1922-23. Nous allons donc voir par ailleurs à trouver un successeur et tâcher d'ouvrir à nouveau ce cours au plus tôt.

Nous allons également faire l'impossible pour reconstituer notre Commission d'études si suivie autrefois et qui permettrait de distinguer parmi les membres du Syndicat, ceux que l'on pouvait pressentir pour faire des dirigeants.

### Syndicat de la Métallurgie

Constitué en mars 1920, avec 16 membres, il comptait en janvier 1921 40 membres. L'hiver 1920-21, un cours d'électricité fut fondé, puis un cercle d'études ; l'activité du Syndicat dans cette période fut surtout une période d'organisation intérieure.

Organisation et aménagement de notre Salle des fêtes et éclairage électrique ; ce n'est que pendant l'hiver 1921-22 que l'organisation extérieure du Syndicat fut tentée. Cercle d'étude mensuel où fut élaborée et discutée la création d'une Société de Secours Mutuels qui fut mise au point et définitivement lancée par une commission intersyndicale.

Puis devant la difficulté du logement, si pénible particulièrement pour la classe ouvrière : le Cercle d'étude discuta sur la création à l'Union d'une Société de Construction d'habitations à bon marché, projet dont un rapport ultérieur va présenter les grandes lignes.

Indépendamment de ces organisations de solidarité un service de placement fut organisé qui nous permit pendant la crise de chômage actuelle de placer une vingtaine de nos camarades ; et le prêt d'honneur qui permit au Syndicat de venir en aide à des camarades que la maladie mettait momentanément dans une situation précaire et qui par ce secours purent surmonter cette crise passagère.

Le Secrétariat social fut assuré depuis sa venue rue de Bel-Air, par le Syndicat de la Métallurgie ; 45 consultations juridiques concernant particulièrement la crise du logement nous donnèrent le plaisir de rendre service à plusieurs ouvriers qui, appartenant au clan opposé, ne purent s'empêcher de nous féliciter de notre organisation. Telle a été la vie de notre Syndicat, pas très nombreux comme membres adhérents.

La crise actuelle sur les Syndicats ouvriers, nous fait encore beaucoup de tort ; puis notre titre de syndicat chrétien éloigne de nous bon nombre de nos camarades que le respect humain retient en dehors de nos groupements. De plus, la protection patronale à la C. G. T. et leur refus de nous admettre à la Commission paritaire sont autant d'obstacles à notre prospérité ; cependant nous espérons, par nos œuvres vitales, prouver à l'ouvrier que le Syndicalisme chrétien est surtout constructeur et que si nous ne voulons pas la révolution, tous nos efforts tendent sur une base solide de confraternité chrétienne à créer entre nos syndiqués un lien de famille qui souligne bien la différence de

## GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans.

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

nos organisations de celles de la C. G. T., et de la C. G. T. U.

Mais cependant, si nous cherchons l'entente entre le Capital, l'Intelligence et le Producteur, nos protestations les plus énergiques ont su s'élever le jour où il fut question d'une baisse de salaires, devant réduire une partie notable de la classe ouvrière à une misère noire. Notre devoir était de mettre en parallèle les difficultés de la vie actuelle, compliquées par les prix des logements et quoiqu'il puisse nous en coûter nous ne faillirons pas à notre devoir.

Devant le refus patronal de discuter avec nous, nous avons fait appel à l'arbitrage préfectoral ; nous attendons la réponse à notre lettre.

### Syndicat des Menuisiers-Ebénistes

Le Syndicat des Menuisiers-Ebénistes, dit Syndicat Sainte-Anne, compte aujourd'hui 61 membres contre 36 à fin décembre. Ce Syndicat a un cours de dessin pour les apprentis.

Pendant l'hiver 1920-1921, ces cours ont été suivis par 28 élèves ; cette année, il y a 43 inscriptions, c'est-à-dire combien ces cours sont appréciés des Patrons et des Parents.

Il faut dire que Monsieur Bonnet, leur tout dévoué et zélé professeur, est l'homme capable et consciencieux qu'il fallait pour assumer la charge de ces cours importants pour l'apprenti.

Cette année, les élèves de Monsieur Bonnet ont obtenu de gros succès, non seulement à l'examen de la Commission des Cours du Syndicat, mais encore au Concours organisé chaque année par le Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics de la Ville où ils ont été présentés.

### Syndicat des Dames

#### Employées du Commerce et de l'Industrie

Le Syndicat des Dames Employées du Commerce et de l'Industrie se développe continuellement et voit le nombre de ses adhérentes progresser sans arrêt. Au 15 octobre, il compte 650 adhérentes ayant réglé leur cotisation.

Dix Commissions fonctionnent dans ce Syndicat :

1° De propagande : se réunit régulièrement tous les mois pour étudier les moyens de rendre le Syndicat de plus en plus vivant et attrayant et son développement plus intense.

2° De placement : 90 places procurées l'année dernière.

3° De Bibliothèque : des syndiquées zélées assurent ce service ; classent les livres, les entretiennent en bon ordre. 1.875 livres ont été prêtés l'année écoulée.

4° Du journal : se réunit régulièrement tous les mois pour fournir des articles au Messager.

5° D'Hygiène et de Maisons de Vacances : 7 maisons au bord de la mer et à la campagne à la disposition des syndiquées, dont 75 ont profité de cet avantage en 1922.

6° Secours Mutuels : 191 syndiquées ont adhéré à la Société.

7° Des Fêtes : A préparé une fête l'hiver dernier ; la Kermesse cet été, une promenade à laquelle 130 syndiquées ont pris part, une fête intime dans une propriété privée réunissant près de 300 syndiquées.

8° De Gymnastique : quelques syndiquées suivent les cours du Docteur Condroyer pour le développement physique.

9° D'Etudes : qui se réunit régulièrement le deuxième dimanche de chaque mois, où un sujet est étudié par une syndiquée.

Voici les sujets traités en 1921-22 :

Sens social et action sociale ; 1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> Internationale ; L'Eglise et la question ouvrière ; La participation des employés aux bénéfices ; La capacité civile des syndicats ; Les Secours Mutuels ; La Conscience professionnelle ; Le rôle social de la femme.

Pour l'année qui commence : l'étude de l'Encyclique « Rerum Novarum ».

10<sup>o</sup> Cours professionnels 1921-22 : Français, Anglais, Comptabilité, Sténo-dactylo. 44 élèves ont suivi les cours régulièrement l'année dernière.

11<sup>o</sup> Cours ménager du samedi : Coupes, Modes, Repassage : 20 élèves l'ont suivi.

### Syndicat de l'Aiguille

Ce syndicat se divise en deux sections : la Section Sainte-Anne (dite des couturières) et la Section Sainte-Marie (dite des lingères). La section Sainte-Anne compte à ce jour 250 membres et la Section Sainte-Marie 190 membres.

Chaque section est administrée séparément ayant chacune un bureau bien distinct.

Très ancien à Nantes, le Syndicat a pour but d'abord le placement de ses membres, la Section Sainte-Marie a pour sa part pla-

cé pendant le cours de l'année 1921, 147 syndiquées ou aspirantes.

Chacune de ces sections a sa caisse de Secours Mutuels, ses Cours professionnels, sa maison de vacances et de repos pour les malades, au bord de la mer ou à la campagne.

### Syndicat des Dames Employées et Ouvrières de Saint-Nazaire

Mesdames, Messieurs,

Je ne vous importunerai pas par un long discours. Notre Syndicat, le dernier né peut-être de la région, n'a pas une bien longue histoire. En quelques mots, voici le résultat de nos efforts.

Notre groupement, fondé en janvier 1921 à la suite d'une conférence donnée par Mlle Butillard, s'occupa tout d'abord de la grande question du repos dominical.

D'importantes maisons de commerce, se prévalant d'un arrêté préfectoral, prétendaient rouvrir leurs magasins le dimanche.

Sur le conseil de l'Inspecteur du Travail, les Syndicats de Saint-Nazaire (Bourse du Travail et nous) avons écrit à l'Union des Commerçants. Convocation fut envoyée aux délégués des deux groupes. Le Président de l'U. des C. exposa ses raisons. L'entente se fit cependant, après désir exprimé de MM. les Commerçants d'inviter les Syndiqués à se joindre à eux pour faire rapporter définitivement le dit arrêté préfectoral.

Satisfaction nous fut donnée, grâce à l'union qui s'était manifestée des deux côtés et en avril dernier, une lettre de la Préfecture nous annonçait officiellement l'abrogation demandée.

Le bien-être de nos syndiquées nous préoccupe aussi bientôt. Il faut à des employées travaillant toute une année dans les ateliers ou bureaux, une période de détente afin qu'elles puissent refaire leurs forces à l'air vivifiant de la campagne et reprendre courage pour un nouveau labeur.

A cet effet, des personnes dévouées à notre Syndicat organisèrent des séances récréatives à la Salle du Patronage Saint-Joseph gracieusement mise à notre disposition et le produit permit d'envoyer en diverses maisons de repos celles des syndiquées qui en éprouvèrent le besoin ou le désir.

Avec le versement des cotisations exigées nous avons constitué une Caisse de Secours en cas de maladie qui, déjà, nous a permis de soutenir plusieurs de nôtres. Chacune des syndiquées ayant droit en cas d'incapacité de travail à l'indemnité quotidienne de un franc, chiffre que nous voudrions pouvoir augmenter.

Des cours de sténo-dactylo et de comptabilité sont donnés gratuitement au Siège du Syndicat à celles qui en font la demande.

A l'œuvre accomplie, il faut ajouter les projets d'avenir.

Emues par la grande misère qu'entraîne le chômage à Saint-Nazaire, nous avons mis à l'étude le moyen d'arriver à procurer du travail à domicile aux mères de famille, en obtenant des grands magasins de confection des travaux à répartir entre les ouvrières. Toutes lumières qui pourraient nous être données à ce sujet seraient accueillies avec reconnaissance.

Nous passons sous silence les déboires inévitables du début, mais nous espérons que, les éléments de trouble ayant été peu à peu éliminés, nous pourrions désormais continuer notre route en traçant un sillon de plus en plus profond. Pour cela une chose nous apparaît avant tout nécessaire : Des réunions d'études suivies avec fidélité. Il nous semble bien que là est le moyen d'arriver peu à peu à la formation d'une élite qui contribuant à répandre dans tous les groupements l'esprit de charité qui est la base et le couronnement du syndicalisme chrétien entrainera la masse afin que le syndicat de Saint-Nazaire puisse vraiment, tout en sauvegardant les intérêts des employées du Commerce et de l'Industrie, servir dans la plus noble et la plus large acception du mot et l'Eglise et la France.

\*\*\*

Pour terminer, deux mots seulement des projets pour 1922-23.

Tout à l'heure, Monsieur Perrin va nous exposer le fruit d'un travail de plusieurs mois, concernant : 1<sup>o</sup> la fondation d'une coopérative de constructions salubres et à bon marché ; 2<sup>o</sup> d'une Caisse d'Epargne Syndicale ; 3<sup>o</sup> de l'Installation d'une maison de vacances et de retraite pour les vieillards.

Ensuite viendra la réalisation, après le Congrès, qui doit se tenir à Brest le 5 novembre prochain, au cours duquel doit se décider la zone d'action qui doit nous être définitivement donnée ; de la transformation de notre Union Départementale en une Union Régionale. Nous pouvons déjà compter sur les Syndicats de Poitiers, de

la Roche-sur-Yon ; tant qu'à ceux du Maine-et-Loire, la question est à l'étude. Nous aurons aussi à créer des Syndicats dans les Départements du Morbihan et des Deux-Sèvres qui doivent faire partie de notre Union Régionale.

Nous avons encore à nous occuper pendant l'année 1922-23 de la préparation des Elections prud'homales, de la Création de Cours Professionnels nouveaux, de propagande intensive par des Conférences partout où cela sera possible, afin de faire du recrutement, de l'Etude d'une Caisse Confédérale de résistance professionnelle.

Vous voyez par là, Mesdames, Messieurs et chers Amis, que si le travail accompli a été important, celui qui reste à faire est immense ; aidé par tous nos syndicats de l'U. D., bientôt U. R. ; sans découragement ni faiblesse nous y parviendrons.

En terminant, nous demandons à tous nos syndiqués de bien se pénétrer de leur devoir envers leur syndicat. Au Congrès des 4 et 5 juin tenu au siège de C. F. T. C., 5, rue Cadet, le Bureau Confédéral a fortement insisté sur la nécessité de payer régulièrement les cotisations, pour arriver à fonder les caisses de chômage et caisses de défense professionnelle. De plus chaque syndicat doit payer au Bureau de la Confédération une cotisation supplémentaire indispensable à la bonne marche des services ; notre Président Zirneld, a ainsi posé la question très nettement :

Si en 1923, au commencement de juin, tous les syndicats n'ont pas versé leurs cotisations au Bureau Confédéral, les membres de ce Bureau, se retireront purement et simplement.

Le mois de juin 1923, n'est pas encore arrivé, mais nous savons officieusement que le Bureau Confédéral vient de décider d'imposer les U. D. et R. assez lourdement ; ne nous effrayons pas devant des chiffres, assez restreints quand ils sont partagés entre de nombreux sociétaires ; mais prenons tout de même dès aujourd'hui les mesures et les dispositions nécessaires pour faire honneur à nos affaires, et pour permettre à nos chefs dévoués de continuer la lutte pour le bon combat.

A l'heure où la C.G.T. se désagrège fortement nous devons persévérer dans nos actions pour montrer au monde travailleur ce que peuvent faire des ouvriers et employés groupés sous la bannière syndicale catholique, animés d'un véritable esprit de confraternité et de charité chrétienne.

En examinant soigneusement la situation, on arrive facilement à se convaincre qu'elle n'est pas encore très précaire et les sommes demandées ne seront pas très élevées ; prenons comme exemple si vous le voulez bien, notre Syndicat des Employées de Nantes où l'on paie une maigre cotisation de 0 fr. 50 par mois, alors que ce Syndicat offre à tous ses adhérents de larges compensations par l'escompte des factures diverses et par la coopération en s'alimentant au magasin de l'U. D.

Cette cotisation de 0 fr. 50 appliquée lors de la fondation de notre Syndicat n'est plus suffisante pour les besoins actuels et pourrait facilement être augmenté dans une large proportion sans grever nos budgets personnels, si nous voulons tous devenir de bons coopérateurs.

Ayons donc le courage fiscal et faisons confiance à nos chefs si dévoués pour la cause ouvrière catholique, qui doit forcément arriver à triompher des menées révolutionnaires ; ce jour-là nous aurons la grande joie d'avoir bien servi les intérêts de notre pays en réalisant sur la terre les paroles du Christ : « Paix sur la Terre aux hommes de bonne volonté ».

### Secours Mutuels

Mlle Marynia, du Syndicat des Dames Employées, secrétaire de la Société de Secours Mutuels, nous fait en quelques mots un exposé très clair et très précis des débuts de la dite Société créée seulement depuis avril dernier et qui comprend déjà 270 membres ; de ses travaux et des avantages réels qu'elle offre aux syndiqués et à leurs familles, faisant remarquer qu'elle a déjà payé des allocations de maladie à plusieurs de ses membres.

Ces quelques mots, très applaudis, prouvent combien les avantages offerts sont approuvés de tous.

### Union Sportive Syndicale Catholique

Rapport de M. Joubert, vice-président

L'Union Sportive, pour la première fois aujourd'hui, a l'honneur de prendre part à la fête de la Saint-Michel.

Fondée par le Syndicat des Employés de Commerce, elle eut des débuts pénibles. La section des jeunes gens, nombreuse sur le papier, fut réduite au commencement des cours à 5 ou 6 enfants et dut être abandonnée dès les premiers mois.

Les cours de la section féminine furent plus suivis et l'on put espérer que malgré les difficultés, l'U.S.S.C. vivrait et se développerait si l'on voulait travailler.

En mai 1922, le Bureau de l'Union Spor-

tive persuadé que si l'on restait confiné au syndicat des employés il fallait renoncer à tout développement, demanda à l'Union Départementale de bien vouloir agréer l'Union sportive comme service intersyndical, chacun devant trouver intérêt dans cette transformation.

Il est évident, en effet, que l'U. S. S. C. pouvant se recruter dans tous les syndicats devait forcément se développer et que d'un autre côté les différents syndicats auraient avec les cours de l'Union Sportive un attrait de plus pour attirer à eux les jeunes gens et les jeunes filles ; de plus, il fallait que les groupements catholiques se décidassent enfin à créer pour leurs adhérents un service pouvant leur fournir en même temps qu'une saine distraction un moyen de développer et fortifier leur santé et les empêcher ainsi d'aller demander à d'autres ce que nous n'aurions pu leur procurer ; car, si les jeunes gens avaient avec les patronages des sociétés de gymnastique, les jeunes filles n'avaient rien de semblable, alors que certaines autres sociétés ayant des sections féminines, ne demandaient qu'à les attirer à elles. Là était le danger.

En juin 1922, nous pouvions compter une moyenne de 15 présences par cours pour les jeunes gens et 17 pour les jeunes filles ; ce résultat était une belle réponse à nos efforts.

Pendant toute la belle saison, les présences furent aussi nombreuses, sauf en juillet pour le groupe de jeunes gens où quelques démissions durent être enregistrées par suite de la volonté formelle du Bureau de maintenir une discipline énergique.

Nous tenons à rappeler à cette occasion que si l'U. S. S. C. procure à ses adhérents en même temps que des avantages physiques une saine distraction, ses membres doivent se faire un devoir de respecter la discipline et servir de modèles de correction en tous points.

L'année 1922-23 qui vient de commencer au 5 octobre s'ouvre avec les effectifs suivants :

Jeunes gens, 10 présences aux cours sur 10 inscriptions. Section féminine : le record a été atteint le 12 octobre avec 20 présences sur 23 inscriptions.

Il résulte de ces chiffres que si la section féminine est définitivement lancée et progresse, le groupe des jeunes gens demande encore beaucoup de travail.

Nous rappelons que les cours d'éducation physique de l'Union sportive sont donnés à l'Institut du D<sup>r</sup> Condroyer et s'adressent aussi bien aux enfants qu'aux jeunes gens.

A l'U. S. S. C. tous les dimanches sont libres, seuls deux cours par semaine se terminant au plus tard à 8 heures, retiennent ses membres.

Comme résultats, il faut considérer deux points importants :

1. Profit pour les membres de l'U.S.S.C.

Il suffit de faire la comparaison entre les sujets qui en ont fait partie dès le début, au moment de leur arrivée et aujourd'hui ; les parents sont obligés de reconnaître le bien que cela a fait à leurs enfants.

2. Profit pour les Syndicats.

L'obligation d'être syndiqué pour faire partie de l'U. S. S. C. a donné pour une année seulement : 4 jeunes gens au Syndicat des employés ; 6 jeunes filles au Syndicat des Dames ; 3 pupilles, ce qui, sur un total de 33 inscriptions, est un beau résultat de recrutement.

Nous devons donc continuer à faire tous nos efforts pour soutenir et développer ce service ; pour cela, nous faisons appel à tous les syndicats affiliés à l'Union Départementale et surtout à leur Bureau pour nous aider dans notre tâche.

Il ne faut pas oublier que si l'U. S. S. C. peut procurer à ses membres toutes les garanties morales et techniques par l'Institut Condroyer, ce n'est qu'avec un nombre assez important de membres.

Nous espérons donc pouvoir à la Saint-Michel 1923 donner des chiffres plus importants que cette année.

### Rapport de la Commission de rédaction du journal « Le Messager Syndical »

Je n'ai point l'intention, Mesdames, Messieurs et chers camarades, de vous tenir longtemps sur les deux questions à l'ordre du jour et dont j'ai à vous entretenir maintenant : 1<sup>o</sup> le journal syndical ; 2<sup>o</sup> le service d'achats en commun. Ce que je veux essayer devant vous c'est vous montrer, afin de pouvoir vous convaincre de la nécessité qu'il y a pour tous de soutenir d'abord le journal « Le Messager Syndical » et d'autre part vous prouver que vous devez faire valoir le service d'achats en commun.

Parlons donc tout d'abord du « Messager Syndical », organe mensuel de l'U. D.

Créé par le Syndicat des employés avant la guerre, il avait, pendant les années de 1914 à 1918, sinon cessé complètement de

paraître, mais réduit son tirage, ne paraissant plus que 2, 3 ou 4 fois au plus par an.

La guerre finie il reprend son tirage mensuel.

Lorsque l'U. D. des S. T. Ch. fut fondée, en 1920, il en devint l'organe.

Tiré d'abord à 500 exemplaires, il passe bientôt à 800, puis à 1100 et 1300, et aujourd'hui à 1400 et il nous en faudrait 1700 à 1800.

Nous l'avons transformé, ainsi que le rapport général vous l'a dit tout à l'heure. Le fait est imprimé à Nantes, nous avons maintenant nos 4 pages, lesquelles parfois ne nous suffisent pas, par suite de l'empressement que les secrétaires de nos différentes organisations apportent à sa composition.

Très demandé et attendu chaque mois avec impatience, il est l'organe d'union des membres de nos syndicats, car il rend compte des différentes réunions, des fêtes, des naissances, des mariages, des deuils de la grande famille de l'U. D.

Malheureusement ce journal que nous aimons et dont nous ne pouvons plus nous passer nous coûte fort cher, malgré les réclames que nous avons obtenues et les quelques abonnements de soutien qui ont été souscrits, nous sommes encore loin du prix que nous payons et nous avons pourtant un prix de faveur, aussi allons-nous être obligés d'étudier le moyen de pouvoir remédier au déficit qui ne fait qu'augmenter. En attendant, nous allons rechercher quelques réclames supplémentaires, mais ce qu'il nous faut surtout, c'est obtenir des abonnements de soutien qui nous aideront.

J'adresse un appel pressant, tout d'abord à vous, Mesdames et Messieurs, qui vous intéressez à notre œuvre syndicale, à vous qui voulez voir se propager la doctrine sociale catholique, qui est le principe fondamental de toutes nos organisations, nous vous demandons de nous aider, que tous, Mesdames et Messieurs, qui n'êtes pas abonnés au « *Messenger Syndical* » vous ne sortiez pas de cette réunion sans y avoir laissé votre adhésion à un abonnement de soutien à partir de 5 francs l'an, nous vous en serons très reconnaissants et vous en remercions sincèrement à l'avance.

Là ne devra pas s'arrêter votre générosité, votre zèle, je vous demande plus, c'est de faire autour de vous, Mesdames et Messieurs, et vous aussi, mes chers camarades, une propagande active pour nous obtenir de nombreuses souscriptions. Donnez-nous des noms et nous ferons le reste.

C'est soutenu par tous que nous pourrions poursuivre l'œuvre sociale catholique que tous nous désirons et qui seule pourra régénérer notre chère patrie.

### Rapport sur le Service d'Achats en commun

J'ai à vous parler maintenant, Mesdames, Messieurs et chers camarades, du service d'achats en commun.

Comme le rapport général vous l'a dit, le syndicat des Employés, à la sortie de la guerre, où tout était à des prix élevés, a créé un service d'achats en commun pour permettre à tous ses membres de pouvoir se procurer des denrées à des prix au-dessous de ceux pratiqués en ville.

À la fondation de l'U. D. en juillet 1920, le syndicat des Employés donna la facilité à tous les membres adhérents à l'U. D. de pouvoir bénéficier des avantages du service d'achats en commun, ce qui eut lieu jusqu'au 30 avril dernier.

Au début de cette année, lorsque le Conseil de l'U. D. entra en pourparlers avec la Société Civile Immobilière Nantaise pour passer bail, il nous fallait penser à trouver la somme nécessaire pour acquitter le loyer. C'est là que d'accord avec le Syndicat des Employés, ce service, qui était sa propriété, passa à l'U. D. en mai dernier.

Si jusqu'à cette date les membres de tous nos Syndicats n'avaient pas un intérêt immédiat à s'adresser au service d'achats en commun du Syndicat des Employés, il n'en est plus de même aujourd'hui qu'il est la propriété de l'U. D., car non seulement, tout en étant leur intérêt personnel puisque nous nous efforçons à la Commission du Service d'Achats d'établir des prix sensiblement inférieurs à ceux pratiqués en ville, même par les grosses maisons, il y a aussi un intérêt général, qui doit engager tous les syndiqués catholiques, vraiment dignes de ce nom, à s'y adresser, parce que le léger bénéfice prélevé, doit aider dans la plus large mesure possible, tout d'abord à payer le loyer de l'immeuble que nous occupons et ensuite à prévoir à son amélioration intérieure.

Pour arriver au but que nous désirons, il faut, et je crois ne pas trop m'avancer en disant que c'est un devoir de justice envers l'U. D., pour que chacun de nous tous syndiqués, qui que nous soyons, de faire valoir dans la plus large mesure possible le service d'achats, et non seulement nous qui sommes présents à cette réunion, mais encore, en engageant tous les cama-

rades absents qui n'ont pu venir ce matin et que vous connaissez autour de vous.

Notre magasin d'achats est ouvert, jusqu'à ce que nous puissions faire mieux, et cela dépendra de l'empressement que vous aurez mis à y venir, tous les mardis et jeudis de 13 heures 30 à 19 heures 30, les mercredis et vendredis de 13 heures 30 à 20 heures, enfin le samedi toute la journée, le matin de 8 heures à midi et de 14 heures à 19 heures.

Vous pouvez voir par là que nous nous sommes efforcés d'établir des heures permettant à tous les syndiqués et à leurs familles, car les familles peuvent s'y approvisionner munies des cartes syndicales de leurs maris, filles ou fils, pères ou mères.

Nous félicitons et remercions de tout cœur tous ceux qui s'y adressent déjà régulièrement, et qui, j'en ai la certitude, en sont satisfaits. Nous les engageons à continuer et à faire autour d'eux de la propagande en disant ce qu'ils pensent.

Vous pouvez être assurés, que vous trouverez le bon accueil que vous désirez et que vous êtes en droit d'attendre de la part des vendeurs, tous absolument dévoués, car ce n'est pas la légère rémunération qui leur est allouée qui paie l'abnégation, le dévouement dont ils font preuve pour sa bonne marche, aussi je suis certain d'être l'interprète de tous en les remerciant ici publiquement.

En plus des articles multiples que vous y trouverez à des conditions avantageuses vous pouvez vous faire inscrire pour vos commandes de pommes de terre et vins qui vous seront livrées à domicile.

De même pour les commandes de beurre, œufs et poulets, se faire inscrire à l'avance.

En terminant, je fais un dernier appel à la bonne fraternité, à la justice et à la charité chrétienne de tous les syndiqués présents et absents, à quelque syndicat qu'ils appartiennent, pour aider dans la mesure la plus large possible à la participation qu'ils doivent apporter aux charges de l'U. D.

Nous comptons donc sur vous tous, mes chers camarades, à ce sujet et vous en remercions à l'avance, d'autant que commencer à vous approvisionner au service d'achats en commun, ce sera, nous en avons la conviction, la certitude que vous continuerez. C'est la résolution que tous nous devons prendre comme conclusion de cette réunion syndicale et que surtout nous devons mettre à exécution.

\*\*\*

Après chacun de ces rapports qui ont valu à leurs auteurs les plus chaleureux applaudissements, M. Despont commente avec compétence les efforts faits par tous les services de l'U. D. Il appuie sur le fait que les organisations révolutionnaires tirent leurs efforts de leurs coopératives. Il fait remarquer qu'il y a beaucoup à faire dans le sens de la coopération pour les syndicats catholiques qui doit être une source de revenus qui appuieront toutes les autres œuvres s'annexant au Syndicat.

La parole est ensuite donnée à M. Perrin, président du syndicat de la Métallurgie qui doit terminer la série des rapports par un travail personnel et une étude faite par son syndicat sur la création possible d'une coopérative d'habitations salubres et à bon marché, de la création d'une caisse d'épargne syndicale, et de la création de maisons de vacances, repos pour les convalescents et retraites pour les vieillards.

Par suite de l'abondance des matières, ce rapport sera donné in-extenso dans le numéro de janvier.

Après la lecture du rapport de M. Perrin qui est un projet immense à étudier par l'U. D. pour 1923, M. Despont félicite M. Perrin de son travail, puis une discussion s'élève entre M. Perrin et M<sup>e</sup> Catta au sujet de la mise sur pied du projet.

Enfin, M. le chanoine Ménard prend le dernier la parole pour reconnaître le travail fait par l'U. D. pendant l'exercice écoulé, féliciter les membres du Conseil de l'U. D. et remercier M. Despont de sa présence parmi nous et de la compétence très remarquable avec laquelle il a conduit les travaux de cette séance. En terminant, il fait des vœux pour que les syndicats chrétiens se fassent connaître de plus en plus et prennent la place qui doit leur revenir dans la nation toute entière.

Ces derniers mots sont très applaudis, puis la séance est levée à 11 heures 30 et l'on se donne rendez-vous pour la séance de l'après-midi.

À 12 heures 30, un déjeuner intime, servi à l'Hôtel de la Duchesse-Anne, réunissait, avec M. Despont, les délégués de Saint-Nazaire et Poitiers, quelques-uns des membres du bureau de l'U. D.

### Séance Salle du Chapeau-Rouge

À 16 heures, devant une salle de plus de huit cents personnes, M. Pressensé, président de l'U. D., ouvre la séance, remer-

cie la nombreuse assistance d'avoir répondu à l'invitation et présente le conférencier M. Despont, auquel il donne la parole.

Pendant une demi-heure environ, M. Despont soutient l'attention des auditeurs par le charme et la conviction de sa parole. Il nous fait voir les associations existant depuis des siècles, nous parle des corporations et en arrive aux syndicats professionnels établis sur les principes de l'Encyclique de Léon XIII « *Rerum Novarum* ». Puis il fait l'histoire de la fondation du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie de Paris, des sections de Provinces, de la Confédération Française des Travailleurs chrétiens qui compte aujourd'hui plus de 130.000 membres, des fédérations de métiers, des Unions régionales, départementales et locales, enfin il termine en formulant des vœux de prospérité pour l'U. D. S. T. C. de la Loire-Inférieure.

M. Pressensé remercie M. Despont de sa très intéressante conférence ainsi que des vœux formulés pour l'U. D., puis fait un pressant appel aux syndiqués et aux personnes présentes pour le recrutement des syndicats de toutes professions.

La séance commence ensuite. C'est d'abord l'excellent orchestre, sous l'habile direction de M. Godefroy, qui commence et qui nous fait entendre pendant le cours de la séance les meilleurs morceaux de son répertoire parfaitement exécutés.

Dans la première partie, nous avons le plaisir d'entendre M. E. Debroise, basse, dans *Roméo et Juliette* (air de la *Bénédictine*), Mme Ploquin, 1er prix du Conservatoire de Nantes, toujours applaudie lorsqu'elle paraît sur la scène, qui nous a donné les meilleurs morceaux de son répertoire, il en est de même de M. Touveron, baryton, 1er prix du Conservatoire de Nantes, qui nous a tenu sous le charme de ses mélodies et nous a donné un morceau nouveau composé et accompagné au piano par son auteur Mlle Baudry-Boucoskist.

Dans la deuxième partie, c'est M. Maurice Lepervier, diseur, qui nous donne, « *Ceux de la Vienne* », d'Anatole Le Braz, et la « *Légende du Zéphir* », de Miguel Zamacoïs. M. J.-B. Debroise, baryton, nous chante « *Pauvres Martyrs obscurs* » (air de la *Patrie*) de Paladilhe. Enfin, c'est Mme Ploquin qui termine la partie concert et à laquelle un bouquet est offert.

Tous ces chanteurs et diseur, furent chaleureusement applaudis et bissés.

La séance se termine par une comédie en un acte « *Le Truc de Patacaisse* » qui fut parfaitement interprétée par MM. Racineux, Remaud et Fromentin, ce qui leur a valu les applaudissements de tous.

Le piano était tenu d'une façon parfaite par Mlle Grimault, à laquelle l'U. D. adresse ses plus vives félicitations.

Enfin une tombola termine la séance.

Bonne journée pour tous, qui, espérons-le du moins, aura porté ses fruits, tant au point de vue des syndiqués que de l'U. D.

En terminant, l'U. D. S. T. C. tient à adresser avec ses félicitations, ses plus sincères remerciements aux organisateurs, orchestre, chanteurs, diseur, acteurs, en un mot à tous ceux qui ont participé aux succès de la fête, sans oublier toutes les jeunes filles, qui, sous la direction de Mlles Cizeau et Nicol, se sont acquittées d'une façon si gracieuse et si parfaite de la tenue du buffet et de la vente des gâteaux, friandises et billets de tombola.

## Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, rue Cadet, Paris

COMITE NATIONAL

du 15 octobre 1922

Séance de l'après-midi

La question de la journée de 8 heures étant remise en jeu d'une façon immédiate par la publication des deux décrets concernant les chemins de fer et la marine marchande, le Comité national est appelé à se prononcer sur la situation.

Tout d'abord, le Comité décide de maintenir sa position très nette en faveur du principe des 8 heures ; il demande aux organisations confédérées d'intensifier encore la campagne de pétitions et le vote des ordres du jour.

En ce qui concerne le décret pour la marine marchande, Nivon signale qu'il ne touche pas notre groupement de navigateurs coloniaux, ceux-ci étant affectés au service des machines qui restent en dehors de la nouvelle réglementation ; il communique les renseignements qu'il a recueillis sur place et fait connaître l'attitude qui a été observée par nos adhérents. Michelin montre l'utilité d'une documen-

tation complète sur la situation dans tous les ports. Le Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande et les armateurs mettent en avant l'intérêt national ; il faut donc être fixé sur les facilités que les nouvelles dispositions pourront donner à notre marine pour lutter contre la concurrence étrangère.

Nivon indique que, d'après les données qu'il possède, l'augmentation de la durée du travail n'aura qu'une très faible répercussion sur le coût des frets.

Zirnheld souligne que nous devons nous rendre compte que c'est le fond même de la loi de 8 heures qui est visé ; le décret a pour effet de détruire le principe des trois équipes pour revenir à celui des deux équipes ; par conséquent, c'est le retour à la journée de 12 heures pour les catégories atteintes par la réglementation.

À la discussion qui s'engage prennent part, notamment, Bouchet, Nivon, Aubrée et Michelin ; comme conclusion, le Comité national décide que les Unions régionales ayant des ports maritimes dans leur zone d'action devront ouvrir une enquête pour permettre d'établir les différences du prix de la main d'œuvre à bord des navires avant et après le décret.

Pour les chemins de fer, la situation est exposée par Aubrée qui met le Comité national au courant des pourparlers qui viennent de s'engager, entre les organisations de cheminots, pour protester contre le décret qui a modifié le régime des 8 heures dans les chemins de fer, et qui aura pour effet de porter à 10 heures et même plus la durée du travail de certains services. Aubrée signale que le nouveau décret détruit une convention signée par les membres d'une commission paritaire, convention qui n'a jamais été dénoncée.

Leval indique qu'à Lyon la Bourse du Travail a pris l'initiative de réunir les différents groupements pour l'établissement d'un cartel. Nos amis ont répondu à cet appel et une commission composée de 5 membres de chacune des trois tendances syndicales a été nommée pour étudier les mesures à prendre en vue de défendre les 8 heures.

Zirnheld croit qu'en présence des propositions qui émanent de différentes sources pour la constitution d'un front unique, il y a des précautions à prendre : le Comité national appelle donc l'attention des organisations confédérées sur cette situation ; chaque fois que la question sera posée, le Secrétariat confédéral devra en être saisi ainsi que des conditions dans lesquelles le cartel pourrait être établi : il sera nécessaire de fixer des conditions précises afin que, si l'on n'en tient pas compte, il soit toujours possible de se dégager.

Les règles suivantes devront donc être observées :

1° La plus grande prudence pour la conduite des tractations ;

2° La plus grande précision dans les accords afin que nos doctrines soient respectées dans les diverses manifestations du cartel ;

3° Le plus grand soin pour tenir le Secrétariat confédéral au courant de ces mouvements.

Au cours de la réunion, Zirnheld s'est fait l'interprète du Comité national pour envoyer à notre camarade Colombani, qui vient d'être contraint, pour des raisons de santé, d'abandonner les fonctions de secrétaire général de l'Union provençale, l'assurance de notre vive reconnaissance pour les efforts qu'il a faits afin de développer notre mouvement, notamment dans les milieux maritimes.

L'ordre du jour étant épuisé, Zirnheld remercie Pauwels de la nouvelle marque de sympathie qu'il nous a donnée en suivant notre Comité national ; il le charge de transmettre à nos amis de la Confédération belge toutes nos félicitations pour la place de plus en plus importante qu'ils occupent dans le mouvement syndical.

Avant de clore la session, Zirnheld demande aux délégués de se mettre au travail pour faire passer rapidement dans la pratique toutes les résolutions prises par le Comité national.

## Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Réunion du Conseil le vendredi 8 décembre, à 20 heures.

Réunion du Conseil du 27 octobre 1922

Assistaient à cette réunion : MM. Pressensé, Diet, Buerne, Blanchet, Joubert, Ollivier, Guigand, Boncoskist et Duhamel. Il est d'abord envisagé une révision des statuts, entre autre l'élection du président par tous les syndiqués lors de la prochaine assemblée générale, puis la présentation de nouveaux membres du bureau.

Ensuite, M. Pressensé, qui préside, fait part du résultat de ses démarches en ce qui concerne le rétablissement du

# COMPAGNIE FRANÇAISE.

NANTES  
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES  
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU  
MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

de comptabilité et la création d'un cours de sténo-dactylographie.

La convocation des nouveaux membres sollicités pour faire partie du bureau est décidée pour la réunion mensuelle, soit le vendredi 10 novembre.

Le secrétaire,  
DUHAMEL.

## Assemblée Générale du 19 Novembre 1922

Le dimanche 19 novembre avait lieu au siège social, 6, rue de Bel-Air, la deuxième assemblée générale annuelle du syndicat.

Bien que l'on ait eu à constater encore trop d'absences, un bon nombre de syndiqués avaient répondu à l'appel du Conseil syndical.

La séance avait cette fois une plus grande importance puisqu'il s'agissait en effet de l'augmentation des cotisations et de l'élection du Président par l'Assemblée générale, pour cela il fallait modifier certains paragraphes des statuts.

Les modifications proposées ayant été votées à l'unanimité on procéda à l'élection du président et des nouveaux membres du Conseil, dont les résultats sont les suivants : Président : M. Gustave Pressensé ; conseillers, MM. Ricordel, Foulon, Antoine, Buan, Pipelier, Auger et Crusson.

Après les élections, le nouveau président parla du programme que se propose de poursuivre le Conseil qui sont la réouverture des cours professionnels, la réorganisation des groupes professionnels, ainsi que de la Commission d'études.

Le prochain numéro du « Messenger » donnera en détail le compte rendu de cette assemblée.

## COURS PROFESSIONNELS

Des cours de comptabilité, sténo-dactylo, français et mathématiques élémentaires (ces derniers pour jeunes employés et apprentis de 13 à 16 ans) devant s'ouvrir en décembre prochain, nous prions tous ceux que ces cours intéressent, soit pour eux ou leurs enfants de vouloir bien se faire inscrire, au siège du Syndicat, 6, rue de Bel-Air, tous les jours de 8 à 9 h., de 11 h. 30 à 14 heures et de 17 à 19 heures, de préférence le vendredi 1<sup>er</sup> décembre et tous les vendredis à suivre, de 19 à 20 heures, à la permanence où tous renseignements pourront être fournis.

Les permanences concernant le recrutement, placement, trésorerie, cours professionnels et tous autres services, sont assurées tous les vendredis de 19 à 20 heures, par les membres du bureau.

Le Conseil Syndical.

## MARIAGE

Le mardi 7 novembre a été donnée, à 11 heures, en l'église Saint-Similien, la bénédiction nuptiale de notre camarade Jean Debroise avec Mademoiselle Yvonne Fauvel.

Nous leur adressons nos sincères félicitations et meilleurs vœux.

## NECROLOGIE

De Madame Veuve Gautret, décédée le 21 octobre, belle-mère de notre camarade et ami Léon Buerné, trésorier du syndicat.

Madame Veuve Lafande, décédée le 20 octobre, belle-mère de notre camarade Pallier.

Nous adressons nos plus respectueuses condoléances à ces deux camarades éprouvés.

## Syndicat Chrétien Professionnel du Livre

C'en est fait, le Syndicat Chrétien professionnel du Livre et parties similaires est fondé.

Samedi soir, en effet, à 20 heures, se réunissaient dans la salle du Conseil de l'U.D. quelques travailleurs imprimeurs-papetiers et fondaient leur syndicat dont le président est M. François, le secrétaire M. Naudin.

Naissant, il est encore peu nombreux, mais composé d'hommes de volonté, éclairés, décidés à défendre les intérêts des travailleurs de la profession, il doit prospérer.

C'est du moins le vœu que les membres du Conseil de l'U.D. lui ont adressé. Le prochain numéro du « Messenger » donnera le compte rendu de la réunion de fondation.

## Section des Dames

### CONVOICATIONS

Dimanche 10 décembre, à 8 heures ¾ précis, 18, rue Talensac, Cercle d'étude. Sujet : Suite de l'étude de l'Encyclique « Rerum Novarum » ; à 10 h., réunion du bureau syndical.

Dimanche 24 décembre, à 10 h., réunion du bureau syndical.

Section Chantenay (Ouvroir rue des Vignes du Bourg). — Dimanche 10 décembre, à 10 h., réunion mensuelle.

### VIE SYNDICALE

#### L'OPTIMISME

Nous devons à l'optimisme de nos propagandistes et à leur confiance dans l'avenir, la renaissance rapide et le développement considérable du mouvement syndical chrétien après la guerre. (Agenda syndical belge 1922).

L'optimisme n'est point l'attente passive de je ne sais quel âge d'or qui arrivera sans que nous ayons à sortir de notre tranquille égoïsme. C'est plutôt cette attitude d'âme vaillante et confiante qui, se rendant compte des côtés faibles ou forts de chaque situation, regarde bien ces derniers, leur fait crédit et les utilise pour faire face aux difficultés et les vaincre. « Dans l'action syndicale, répètent volontiers nos amis Belges, il faut être optimiste ». Que nous comprenons cela ! et que c'est bien l'écho de notre habituelle vaillance française, de notre gaieté nationale. Ecoutez Jeanne d'Arc disant joliment des Anglais : « Quand ils seraient pendus aux étoiles, nous les aurons ». Et nos soldats de la grande guerre, avec quel optimisme n'ont-ils pas dit après la vierge guerrière : « On les aura ».

En fait, avons-nous, dans l'action syndicale, raison d'être optimiste ? Il me paraît que oui pour ces quelques raisons que nous soumettons bien simplement aux réflexions des syndiquées. Que faisons-nous en exposant notre programme syndical et en pressant la travailleuse d'entrer dans nos rangs ? Nous faisons appel aux sentiments de justice, d'entraide que chacune porte en elle et qu'on est sûr d'éveiller quand on les sollicite avec sincérité et conviction. En leur proposant de s'associer, nous leur demandons de faire ce que les travailleurs de tous les temps ont toujours fait, ce qu'ils ont toujours avantage à faire. Notre proposition répond à un besoin fondamental, à une tendance de nature.

Comment, dans de telles conditions, douter que l'optimisme ne soit solidement fondé ? et dans la vie syndicale pratique, quels en seront les fruits ?

D'abord l'optimisme se communique, il gagne les autres à ses vues, il secoue la langueur des mélancoliques ou le chacun pour soi des égoïstes, fait sourire le morose, affermit les timides, force à la générosité, crée enfin une atmosphère de vaillance et de joie. Dans cette ambiance favorable, on agit davantage, avec moins de peine et d'ordinaire avec plus de réussite.

De ces réflexions et déductions absolument justes, je vous fais part, amies syndiquées. Relisez-les... Pesez-les...

Au Syndicat, nous avons pris l'habitude de regarder les choses du bon côté. Nous nous en sommes bien trouvées, n'est-ce pas ? Adhésions nombreuses, recrutement régulier, cotisations bien payées, service fonctionnant bien.

Donc, optimisme, optimisme toujours, faisons-en notre mot d'ordre.

Votre Secrétaire, M. S.

## REUNION SYNDICALE

Le Bureau syndical s'est réuni le 29 octobre.

Présidence : Mademoiselle Goupille.

Présentes : Section du Commerce : Mlles Nicol, Cizeau, Martin, Marynia, Croué et Gohier.

Section du bureau : Mlles Drouard, Briand, Bouhier et Gotreau.

Pour Chantenay : Mlles C. Martin, Prin. S'étaient fait excuser Mme Gouthier et Mlle Péneau.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion adopté.

Recrutement. — Pendant ce mois, neuf nouvelles adhésions.

Cotisations. — Pour 1922, 42 syndiquées restent encore devoir leur cotisation, un rappel sera fait dans le « Messenger ».

Cercle d'Etude. — Une très belle assistance au premier Cercle de l'année. Comme convenu, une convocation sera adressée chaque mois à celles qui, désirant le suivre, se sont fait inscrire. Mlle J. Martin fera l'étude de novembre.

Assemblée Générale. — La réponse de Madame Simon n'étant pas encore parvenue, rien n'est arrêté concernant cette importante réunion. Dès réception de cette réponse, le bureau prendra une décision et en prévendra les syndiquées par convocation.

Renouvellement 1/3 du Bureau. — Conformément aux statuts un tiers des membres du bureau devra être réélu à la prochaine assemblée générale.

Pour la Section Commerce, membres sortants : Mlles Nicol, Marynia. Pour la Section Bureau, démissionnaire : Mademoiselle C. Martin.

Après échange de vues, il est décidé qu'un bulletin de vote sera remis à chaque syndiquée indiquant, dans une première colonne les membres sortants, dans une deuxième colonne les membres rééligibles et proposés.

Réunion du Bureau. — Sur proposition de Mademoiselle C. Martin, il est décidé qu'à chaque réunion du bureau, une convocation sera adressée aux sections d'y envoyer une déléguée.

Journal. — La présidente de cette commission informe le bureau que les frais d'impression étant élevés, une aide pécuniaire serait nécessaire pour parfaire les frais. Un projet d'une somme de versé par les Syndicats au prorata de leurs membres sera soumis au prochain conseil de l'U. D.

Bibliothèque. — Une somme de 200 fr. est donnée par la Commission des fêtes à la Bibliothèque. Ce don sera particulièrement apprécié des syndiquées toujours de plus en plus nombreuses à venir chercher des livres. Le Bureau exprime le souhait que les travailleuses y trouvent profit et plaisir.

Sports. — Le Cours des jeunes filles est bien suivi. Sur 23 inscrites, 18 y viennent très régulièrement. Là encore, la caisse de la Commission des fêtes est heureuse d'apporter ses encouragements. Don : 50 fr.

Fête Section Chantenay. — Dans un but de propagande et aussi pour se créer un fond de caisse, la section de Chantenay organise une fête. Elle aura lieu le dimanche 26 novembre, à 4 heures, dans la salle du Cercle catholique, Mlle C. Martin, Présidente de la Section, expose le programme de cette fête, qui, en substance, comprendra :

Une causerie syndicale par Mlle Goupille et une partie musicale et récréative.

Une tombola clôturera.

## Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

Téléphone 25.90

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone

Grand choix de Lustrerie

Remise 5/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Congrès de Brest. — L'envoi de délégués est approuvé. Selon leurs facilités, Madame Gouthier, Mlles Drouard ou Goupille y assisteront.

Fondation nouveaux groupes professionnels. — Il a été demandé à la Permanence s'il ne serait pas fondé un groupe pour :

Les Infirmières, le Bureau répond oui.

Les Bonnes, nous ne pouvons pas nous en occuper pour le moment.

## CERCLE D'ETUDES

du 8 octobre 1922

## ENCYCLIQUE RERUM NOVARUM

Mesdames, Mesdemoiselles,

Si vous le voulez bien, ensemble, nous allons étudier pendant quelques instants un sujet très important spécialement pour nous, Travailleuses, et que nous ne connaissons pas assez : C'est l'Encyclique « Rerum Novarum », écrite par Sa Sainteté Léon XIII et que je vais vous résumer.

Le 15 mai 1891 parut l'Encyclique « Rerum Novarum », une des plus belles œuvres de Léon XIII, celle à laquelle aussi, il parut attacher la plus grande importance.

Dès le temps de son Episcopat, à Pérouse, les questions sociales préoccupaient le Cardinal Pecci.

Devenu Pape, on pouvait s'attendre à ce qu'il redit pour le bien de l'Eglise, ce qu'il avait dit à ses diocésains de Pérouse. Et puis, son ambition, très légitime du reste, n'était-elle pas de renouer les relations du Saint-Siège avec les puissances de ce monde ? Et parmi ces puissances ne devait-il pas compter le monde ouvrier ?

Les questions sociales sont aussi compliquées qu'elles sont importantes, de là, pour Léon XIII, la nécessité, de ne les aborder qu'avec réserve et précaution. Il prend son temps : de 1878 à 1891, il condamne le socialisme dans deux de ses encycliques. Ce sont là des pierres d'attente qui réclament une œuvre plus complète. Mais les événements se succèdent, apportant l'un après l'autre et tous ensemble, à la clairvoyance de l'Auguste Pontife, toutes les expériences, toutes les leçons dont il a besoin pour se convaincre de plus en plus des erreurs sociales des temps modernes et des remèdes qu'elles réclament.

Parmi les Catholiques, du reste, de louables efforts se multipliaient pour empêcher les classes laborieuses de tomber dans les bras du Socialisme, et beaucoup d'entre eux s'apercevaient enfin que tout n'était pas pour le mieux, au point de vue social, dans le meilleur des mondes. Il devenait urgent de recourir à la Doctrine Chrétienne, afin d'apprendre, aussi bien aux patrons qu'aux ouvriers, l'accord réciproque de leurs devoirs et de leurs droits, de beaucoup préférable à une irréductible hostilité.

Il y eut donc, au cours du 19<sup>e</sup> siècle, et surtout dans la seconde partie, un mouvement social catholique ; aussi bien en Amérique qu'en Europe et particulièrement en France.

Sans remonter chez nous jusqu'à Lamennais et autres hommes très célèbres, il est de toute justice de saluer au passage et avec insistance, le Comte Albert de Mun et son œuvre des Cercles. Avec lui et plusieurs de nos députés catholiques, la paix sociale ne pouvait naître de l'égoïsme et

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

# DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS

de la haine. L'idée d'association s'impose, et c'est à réaliser cet idéal qu'il s'emploient, à tel point que la loi de 1884 instituant les syndicats fut, partiellement du moins, leur œuvre. Mais il y eut beaucoup de difficultés jusqu'en 1890. L'idée syndicale n'était pas acceptée par tout le monde. Entre temps, Monsieur Harmel et Monsieur de Mun organisaient des pèlerinages d'ouvriers et conduisaient au Vatican des phalanges nombreuses des représentants du monde du travail; et ces manifestations eurent un grand retentissement... En Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Autriche et même en Italie. Partout, donc, on s'appliquait à barrer la route aux doctrines subversives de l'ordre social et à faire pénétrer dans l'esprit public cette conviction: que dans les conflits du capital et du travail, l'Eglise a le droit et le devoir d'intervenir. Mais, Léon XIII est là, qui veille et qui écoute. Il appelle les princes de l'Eglise, il appelle les Laïcs: un nouveau personnage, on l'a dit, entre alors au Vatican, à côté des Théologiens, c'est « l'Opinion ». Elle n'y pénètre pas pour y devenir reine et maîtresse, mais pour apporter à qui de droit, son contingent d'observations. L'heure était donc venue pour le Pape de parler. Rien ne lui était étranger. Il connaissait à fond les doctrines sociales répandues à profusion dans tous les pays; il n'ignorait pas non plus les divergences de vue qui s'étaient produites entre les catholiques, au point de vue social, un peu partout; et c'est pourquoi, obéissant au devoir de conscience que lui imposait sa charge apostolique, éclairé aussi par les lumières surnaturelles inhérentes à ses sublimes fonctions, il parla; et sa parole fut l'Encyclique Rerum Novarum, dont voici quelques détails.

L'Encyclique se compose d'un préambule, du corps de l'Encyclique, qui renferme lui-même deux parties, enfin d'une conclusion. Dans le préambule, Léon XIII affirme:

- 1° L'existence de la crise, qui, de la politique est passée dans l'économie sociale;
- 2° Des causes qui sont: les progrès de l'industrie, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence des richesses entre les mains d'un petit nombre.

Dans le corps de l'Encyclique, le Pape étudie la solution du problème.

Tout d'abord, il rencontre la solution fautive du socialisme qu'il réfute, et fait ensuite la démonstration détaillée de la solution catholique.

En premier lieu, la solution socialiste est à écarter. La mise en commun et l'égalité de la répartition des richesses ne peuvent remédier au mal, pour plusieurs raisons.

Pareille théorie, si elle était mise en pratique, ferait tort à l'ouvrier parce qu'elle enlève à l'ouvrier travailleur et économe, la libre disposition et la propriété de ce qu'il a gagné par son travail. D'ailleurs, elle est souverainement injuste en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social. Elle engendrerait bientôt l'égalité dans le dénuement, l'indigence et la misère.

Nous avons donc, avec ces raisons excellentes, à la portée de tous les esprits, la connaissance de l'erreur socialiste et tous les bons arguments par lesquels il faut la réfuter.

Léon XIII expose ensuite la solution catholique. Cette solution réclame le triple concours de l'Eglise, de l'Etat et des intéressés eux-mêmes, patrons et ouvriers.

Qu'est-ce qu'offre l'Eglise?

D'abord son enseignement, sa doctrine, par lesquels elle apprend aux hommes à supporter trois choses qu'il est impossible de faire disparaître: l'inégalité des conditions, le travail et la souffrance, et par lesquels aussi elle veut faire s'accorder les deux classes de la société dans la justice, l'amitié, la charité fraternelle.

A propos de la justice, le Souverain Pontife énumère les devoirs du patron en ce qui concerne le travail, le salaire, l'épargne de l'ouvrier. A propos de l'amitié, il rappelle la doctrine catholique sur la richesse qui est plutôt un obstacle qu'une vraie valeur au point de vue de l'Eternité. Quant aux déshérités de la fortune, la doc-

trine catholique les met à l'école de Jésus-Christ, et leur apprend ainsi que la pauvreté n'est pas une opprobre. C'est ainsi que l'amitié, fondée sur les enseignements de l'Evangile, devrait régner entre les hommes.

L'amitié, est-ce assez dire? Non, il faudrait, en obéissant aux préceptes du christianisme, en arriver à l'amour fraternel dans lequel s'opérerait l'union sociale.

Telle est, dans la solution du problème social, la part de l'Eglise.

L'Etat, de son côté, doit d'abord procurer par une sage administration, la prospérité générale; spécialement assurer aux faibles le bienfait de la justice et de l'égalité devant la loi; améliorer la fortune publique et le sort des ouvriers; protéger l'ordre social contre les injustices et les séditions. L'Etat doit ensuite:

- 1° Protéger la propriété et le travail, prévenir les grèves;
- 2° Sauvegarder les intérêts moraux, et pour cela assurer aux travailleurs le repos du dimanche;
- 3° Sauvegarder la santé et les forces physiques des ouvriers, spécialement des femmes et des enfants;
- 4° Assurer une juste fixation des salaires. Et le Pape traite tout au long, magistralement, cette grande question qui mériterait d'être étudiée à part.

Après le rôle de l'Eglise et de l'Etat, vient dans l'Encyclique, celui des patrons et des ouvriers.

Le Pape veut que les patrons et les ouvriers prennent part aux œuvres qui peuvent efficacement soulager l'indigence et opérer un rapprochement entre les deux classes: il énumère quelques-unes des institutions les plus connues, comme par exemple les sociétés de secours mutuels. Il en arrive enfin aux associations professionnelles, qu'il appelle corporations. Après avoir démontré ce qu'elles sont, leur différence avec les sociétés publiques, leur droit naturel à l'existence, il en établit la nécessité, loue les efforts tentés déjà dans ce but, trace le rôle de l'Etat à leur endroit, indique les grandes lignes de leur organisation qui doit toujours avoir pour base avant tout, les intérêts moraux et religieux et fait ressortir enfin les avantages qu'on est en droit d'en attendre pour le bien social.

Les résultats de l'Encyclique furent et sont encore considérables. « C'est un grand événement dans l'histoire des sociétés modernes », écrivait un ministre de la République.

Maurice Barrès ajoutait: « Après cette Encyclique et celle aux catholiques de France, je ne conçois pas qu'il y ait un anticlérical. Le prestige de la papauté se trouva donc considérablement accru du fait de cette intervention si magistrale de Léon XIII dans les conflits sociaux contemporains.

Dans le monde des Catholiques, le Souverain Pontife rencontra la soumission et l'admiration qu'il était en droit d'en attendre. La portée doctrinale du document pontifical n'échappa point aux regards des observateurs réfléchis et attentifs et bien des divergences d'avis se trouvèrent supprimées, par le fait même.

On se demandait, par exemple, si le travail de l'ouvrier devait être considéré, au point de vue économique, comme une pure marchandise ou comme un acte humain. Léon XIII, sans lui nier ses autres caractères, veut qu'on le considère comme un acte humain.

On discutait sur ce qui fait la justice du salaire. Etait-ce la convention librement conclue entre le patron et l'ouvrier? Etait-ce le taux actuel de l'offre et de la demande, l'estimation commune? Léon XIII place au-dessus de toutes ces bases la raison de nécessité, en vertu de laquelle le salaire doit être suffisant aux besoins ordinaires de l'ouvrier.

En présence des maux dont souffre la classe ouvrière, l'Etat a-t-il le droit d'intervenir? de quelle manière et jusqu'à quel point? Le Pape répond en justifiant l'intervention, mais en lui fixant des limites.

Les Catholiques se divisaient parfois à propos des devoirs de justice et de charité.

Jusqu'où vont les premiers; Où comment les autres? Les premiers répondent à un droit strict de l'ouvrier qui peut en exiger l'accomplissement même en recourant aux tribunaux. Les autres ne lient le patron qu'à l'égard de Dieu. La charité doit donc aller au-delà de la stricte justice, elle ira même, s'il le faut au-delà de ses propres obligations: il n'y a pas de limite au dévouement chrétien quand il s'agit d'imiter Dieu qui est infiniment bon.

Il y eut donc dans l'Encyclique « Rerum Novarum » le germe de toute une action sociale catholique qui ne fut plus gênée dans ses applications et ses développements par la crainte de tomber dans des erreurs doctrinales. Sans doute, les meilleures causes occasionnent parfois, sans les produire, d'assez mauvais effets. Il en fut ainsi de l'Encyclique Rerum Novarum dont nous parlons. Elle donna lieu à des interprétations excessives et déterminées chez certains catholiques quelques tendances périlleuses. Il fallut qu'un peu plus tard, Léon XIII en précisant ses directions pontificales, définisse exactement ce qu'on doit entendre par les mots « démocratie chrétienne » qu'il ne faut pas prendre dans le sens d'une action politique, comme le voudrait l'étymologie du mot, mais dans le sens de la bienfaisante action de l'Eglise à l'égard du peuple, action qui s'accommode de n'importe quelle forme de gouvernement, pourvu que celle-ci soit honnête et juste.

Sous forme de conclusion, Léon XIII résume l'Encyclique et exhorte les gouvernements, les patrons, les ouvriers, les ministres de l'Eglise à s'acquiescer chacun de la tâche qui leur revient.

En terminant cette Encyclique, laissez-moi vous dire, Mesdames et chères Amies, que nous devons toujours étudier les problèmes sociaux et économiques actuels à la lumière des enseignements de Léon XIII. Ce sera pour nous le moyen de garder dans nos idées un équilibre stable qui nous empêchera d'aller aux extrêmes. Ce sera le moyen aussi d'alimenter et d'entretenir dans nos âmes ce sens social si nécessaire à ceux qui ne veulent pas faire d'un égoïsme mesquin le but de leur vie.

Laissez-moi vous dire aussi qu'il faut mettre chaque jour dans notre labeur quotidien ces principes qui doivent être les nôtres. Dans un discours, Zirneld répète ce qu'a dit un auteur connu: « Donnez-moi de bons catholiques et je ferai de bons syndiqués ». Oui... Soyons de ferventes chrétiennes. Pratiquons en tout, dans nos familles, nos bureaux, partout où nous sommes, ces vertus qui donnent à la femme un reflet de grandeur et de distinction.

Soyons dévouées, généreuses, ardentes pour le développement de notre syndicat, entraîneuses pour les bonnes causes.

Vous savez qu'ici vous trouverez appui, aide, protection, pas seulement pour des placements, mais aussi pour recevoir à bras ouverts et à plein cœur, celles qui sentent le poids de la vie et sont effondrées par les difficultés. Ce sont pour nous des sœurs, des amies, que nous sommes heureuses d'accueillir et de soutenir.

#### SECTION DE CHANTENAY

Le 15 octobre, la Section Chantenay a inauguré sa première année syndicale. Car, ainsi que l'a très bien dit sa Présidente, Mlle C. Martin, dans l'allocution d'ouverture que nous publions plus loin, ce qui avait été fait jusqu'alors à Chantenay, n'avait été que des réunions de création, d'organisation.

Maintenant la Section Chantenay existe, vit; et le plus légitime espoir est permis de penser qu'elle s'étendra dans ce très vivant quartier de Chantenay, et, disons-le, grâce à l'activité, au dévouement, à l'esprit vraiment syndical de ses membres.

Au début de la réunion, Mlle C. Martin, qu'assistent Mlles J. Martin et Marynia, du bureau syndical, prend la parole.

Mesdames,

Notre secrétaire, Mademoiselle Morel, en vous donnant lecture du procès-verbal de la dernière séance, vient de vous rappeler les titres qui vous ont été donnés et que vous avez bien voulu accepter. Je suis sûr-

re que vous ne les aviez pas oubliés; mais ce n'est pas tout d'avoir de la mémoire, il faut surtout travailler pour remplir parfaitement le poste qui vous a été confié. Je vous demande donc, Mesdames, à cette première réunion de notre première année syndicale réelle, de partir « du bon pied ». Vous avez eu vacances, durant deux mois, vous n'avez pas été dérangées par notre organisation, vous avez pris bon soufle; eh bien! maintenant, à l'ouvrage.

Notre collègue, Mademoiselle Croué, vous montrera sans doute dans son rapport sur « la conscience professionnelle » quels sont vos devoirs et vis-à-vis de vos patrons et vis-à-vis de vous-mêmes. Je ne veux donc pas m'éterniser sur ce sujet, mais, au risque de faire croire à des répétitions, moi je vous dis: « travaillez syndicalement, amenez-nous des adhérentes, signalez-nous des places vacantes, faites connaître notre groupe, et montrez-vous solidaires les unes des autres.

Nous avons dormi pendant deux mois et maintenant il faut que, durant 1922-1923 chacune prouve son activité, suive régulièrement les réunions et tâche de grossir notre nombre.

Ici, je tiens à remercier plus particulièrement deux de nos collègues. Je regrette que nous n'ayons pas de « Livre d'Or », car, en continuant à travailler comme elles l'ont déjà fait, elles pourraient s'y trouver inscrites: ce sont Mlles Guilbaud et Paris. Chacune d'elles nous a amené 3 ou 4 adhérentes. Continuez, Mesdemoiselles, pas de ralentissement, et vous, Mesdames, faites-en autant. Nous ne dirons peut-être pas que vous avez bien mérité de la patrie, mais nous affirmerons que vous aurez bien mérité du Syndicat.

Il y a aussi une autre question que je veux effleurer: entre nous pas de respect humain. Si vous avez des ennuis, si par suite des difficultés que vous rencontrez à vivre, ou si, pour des raisons personnelles, vous désirez améliorer votre situation, changer de place, ne vous gênez pas; la Commission de placement est faite pour vous, pour cela. Pour ce qui ne concerne, vous pourrez toujours me trouver à la Maison, 19, rue P. Dupont, à partir de 6 h. 1/2 le soir. Il ne nous sera peut-être pas toujours possible de vous donner satisfaction, mais toujours nous tâcherons d'y arriver.

Je passe ici la parole à Mlle Croué pour la reprendre ensuite et je vous parlerai alors de notre projet de fête à Chantenay de la Saint-Michel, et des futures élections de la rue Talensac.

Ces paroles entraînant et réconfortantes sont saluées de chaleureux applaudissements. La parole est ensuite donnée à Mlle Croué pour sa très belle étude « La conscience professionnelle ».

Puis, Mlle Martin donne les avis-conseils relatifs à la marche de la section pendant l'année.

Les réunions auront lieu régulièrement le deuxième dimanche de chaque mois au siège de la section: « Ouvroir, rue des Vignes du Bourg ».

Il est recommandé: 1° de ne pas se mettre en retard pour le paiement de sa cotisation.

2° de bien signaler toutes les places et emplois que l'on connaîtrait vacants;

3° Il est conseillé de profiter toutes des avantages si précieux de la Société de Secours Mutuels en s'y faisant inscrire.

4° Enfin on parle de la fête que va donner la section, tant dans un but de propagande que pour se faire un fond de caisse.

Et l'appel étant fait, l'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

### Syndicat de l'Aiguille

(SECTION SAINTE-ANNE)

La réunion du syndicat de l'aiguille aura lieu le dimanche 10 décembre, à 16 h. 45.

Une couturière à façon pour hommes faisant le neuf et la réparation, demande du travail. Prendre son adresse chez Mlle Morandau, 10, rue du Couédic.

Le Gérant: GUSTAVE PRESSENSÉ.

Fournitures Générales  
pour l'Électricité  
**R. BENEDETTI**  
1, Rue Santeuil — Téléphone 19.26  
NANTES

## Maison LEGLAS-MAURICE

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet